

Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

Décret 90-2024, 31 janvier 2024

CONCERNANT la nomination d'arbitres et d'un substitut aux arbitres pour le régime de retraite du personnel d'encadrement

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 196.22 de la Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement (chapitre R-12.1) le gouvernement nomme, après avoir consulté le Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement, deux arbitres ainsi qu'un substitut aux arbitres pour une période maximale de deux ans;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 196.22 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les arbitres et le substitut demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1513-2021 du 8 décembre 2021 monsieur Pierre-Georges Roy a été nommé de nouveau arbitre pour le régime de retraite du personnel d'encadrement, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1513-2021 du 8 décembre 2021 madame Huguette April a été nommée arbitre pour le régime de retraite du personnel d'encadrement, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1513-2021 du 8 décembre 2021 monsieur Yvan Bertrand a été nommé substitut aux arbitres pour le régime de retraite du personnel d'encadrement, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE le Comité de retraite du régime de retraite du personnel d'encadrement a été consulté sur le choix des deux arbitres et du substitut aux arbitres;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE monsieur Pierre-Georges Roy, arbitre de griefs et de différends en pratique privée, soit nommé de nouveau arbitre pour le régime de retraite du personnel d'encadrement, pour un mandat de deux ans à compter des présentes;

QUE monsieur Frédéric Antoine Tremblay, arbitre de griefs et médiateur en pratique privée, soit nommé arbitre pour le régime de retraite du personnel d'encadrement, pour un mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement de madame Huguette April;

QUE monsieur Sébastien Beauregard, arbitre de griefs en pratique privée, soit nommé substitut aux arbitres pour le régime de retraite du personnel d'encadrement, pour un mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Yvan Bertrand.

La greffière du Conseil exécutif,
DOMINIQUE SAVOIE

82429

Gouvernement du Québec

Décret 91-2024, 31 janvier 2024

CONCERNANT la nomination d'arbitres et de substituts aux arbitres pour le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 183 de la Loi sur le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (chapitre R-10) le gouvernement nomme, après avoir consulté le Comité de retraite du régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes, trois arbitres et des substituts aux arbitres pour une période maximale de deux ans;

ATTENDU QU'en vertu du deuxième alinéa de l'article 183 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les arbitres et les substituts demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 53-2022 du 19 janvier 2022 monsieur Éric Lévesque ainsi que monsieur Pierre-Georges Roy ont été nommés de nouveau arbitres pour le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes, que leur mandat viendra à échéance le 4 février 2024 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 53-2022 du 19 janvier 2022 monsieur Dominic Garneau a été nommé arbitre pour le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes, que son mandat viendra à échéance le 4 février 2024 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 53-2022 du 19 janvier 2022 madame Amal Garzouzi a été nommée de nouveau substitut aux arbitres pour le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes, que son mandat viendra à échéance le 4 février 2024 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 53-2022 du 19 janvier 2022 monsieur Claude Martin a été nommé de nouveau substitut aux arbitres pour le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes, que son mandat viendra à échéance le 4 février 2024 et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 53-2022 du 19 janvier 2022 madame Natacha Lecompte a été nommée substitut aux arbitres pour le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler;

ATTENDU QUE le Comité de retraite du régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes a été consulté sur le choix des arbitres et des substituts aux arbitres;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau arbitres pour le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes, pour un mandat de deux ans à compter du 5 février 2024 :

— monsieur Dominic Garneau, arbitre de griefs et médiateur;

— monsieur Éric Lévesque, arbitre et médiateur;

— monsieur Pierre-Georges Roy, arbitre de griefs et de différends en pratique privée ;

QUE les personnes suivantes soient nommées de nouveau substituts aux arbitres pour le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes, pour un mandat de deux ans :

— madame Natacha Lecompte, arbitre de griefs et de différends et médiatrice à compter des présentes;

— monsieur Claude Martin, arbitre-médiateur à compter du 5 février 2024;

QUE monsieur Sébastien Beauregard, arbitre de griefs en pratique privée, soit nommé substitut aux arbitres pour le régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics et d'autres régimes, pour un mandat de deux ans à compter du 5 février 2024, en remplacement de madame Amal Garzouzi.

La greffière du Conseil exécutif,

DOMINIQUE SAVOIE

82430

Gouvernement du Québec

Décret 92-2024, 31 janvier 2024

CONCERNANT l'approbation de l'Accord de modification n^o 1 à l'Accord bilatéral pour la mise en œuvre du Fonds des pêches du Québec entre le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada ont conclu, le 24 avril 2019, l'Accord bilatéral pour la mise en œuvre du Fonds des pêches du Québec, lequel a été approuvé par le décret n^o 370-2019 du 3 avril 2019;

ATTENDU QUE l'Accord bilatéral pour la mise en œuvre du Fonds des pêches du Québec prendra fin le 31 mars 2025;

ATTENDU QUE les parties souhaitent modifier cet accord afin de le prolonger jusqu'au 31 mars 2027 et d'utiliser les fonds encore disponibles pour financer des projets;